

Le Maire promet de « relancer la croissance » avec sa loi Pacte

- Le projet de loi Pacte a été présenté lundi en Conseil des ministres.
- Selon une étude du Trésor, il pourrait faire gagner 1 point de PIB d'ici à dix ans.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Marie Bellan
@mbellani
et Guillaume de Calignon
@gcalignon

Pour Bruno Le Maire, « il y a un potentiel de croissance inexploité en France ». Un potentiel que le projet de loi Pacte, présenté lundi en Conseil des ministres, doit justement révéler. Ce texte « vient à point nommé pour relancer notre croissance », a assuré le ministre de l'Économie. Avec l'appui du Trésor, il a même chiffré à « 1 point de croissance potentielle sur le long terme les effets de la loi ». A Bercy, on indique en réalité que la loi Pacte devrait avoir un effet positif sur le PIB (et non sur la croissance) de l'ordre de 1 point à terme. Ce qui relativise beaucoup les propos de Bruno Le Maire. « En 2025, l'étude du Trésor prévoit 0,32 point de PIB supplémentaire », précisent les services du ministère.

22 milliards de richesse produite en plus

Un point de PIB en plus en dix ans, cela correspondrait à environ 22 milliards d'euros de richesse produite en plus par le pays. À titre de comparaison, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait en 2015 que la loi Macron – celle qui a facilité les trajets en car, autorisé le travail le dimanche et libéralisé certaines professions réglementées – permettrait d'augmenter le PIB de 0,4 point en dix ans. Dans son pro-

gramme de stabilité présenté en avril dernier, le gouvernement jugeait que les réformes fiscales – telles que la création de l'impôt sur la fortune immobilière, la baisse de l'impôt sur les sociétés et la « flat tax » sur les revenus du capital – permettraient, elles, de relever le niveau d'activité de 3,3 points de PIB à terme. L'effet de la loi Pacte se situerait donc entre ces deux réformes emblématiques, mais loin derrière les mesures fiscales. Pour l'heure, l'étude du Trésor, mentionnée par le ministre de l'Économie, n'a pas été rendue publique.

Retard à l'export

Au-delà de l'estimation précise du gain de PIB potentiel, il est clair que les entreprises françaises accumulent un certain retard de croissance. La France possède de moins de 6.000 ETI, là où l'Allemagne en compte 12.500. De même, seules 125.000 PME françaises sont exportatrices, là où l'Allemagne en compte 310.000 et l'Italie 220.000.

L'assouplissement des dispositifs d'épargne salariale, prévu par le projet de loi Pacte, fait partie des mesures qui, selon l'entourage du ministre, devraient dopper la croissance de ces petites et moyennes entreprises. Notamment la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés. Actuellement, 16 % des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 250 salariés sont couverts par un accord de participation ou d'intéressement. Avec la loi Pacte, le gouvernement veut doubler ce chiffre d'ici à 2022 pour passer à 32 %. Un meilleur partage de la valeur

ajoutée, c'est un coup de pouce pour les rémunérations, mais surtout, selon Bercy, une meilleure productivité des salariés.

On pourrait également citer le gel et le lissage des seuils sociaux et fiscaux, bien que l'Insee ait déjà publié une étude en 2011 qui relativisait fortement l'impact de la suppression des seuils sur la taille des entreprises et sur les créations d'emplois.

Ces deux mesures – forfait social et seuils – sont en tout cas les deux dispositifs les plus coûteux de la loi Pacte. Ils représentent près de 800 millions d'euros à eux deux, sur le 1,1 milliard qui va peser sur le budget de l'Etat du fait de la loi. ■



Actuellement, les entreprises françaises accumulent un certain retard de croissance.
Photo Lydie Lecarpentier/REA

L'opinion bien disposée à l'égard du projet de loi

Selon un sondage OpinionWay et Comdata Group pour « Les Echos », le gel des seuils sociaux et les mesures en faveur de la participation et l'intéressement sont accueillies favorablement par les Français.

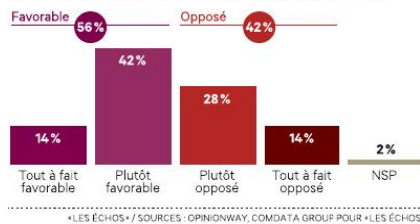
Renaud Honoré
@r_honore

Si le projet de loi Pacte a mis du temps à sortir des tiroirs du gouvernement, il ne devrait pas être de ceux qui fracturent l'opinion. C'est ce qui ressort du sondage réalisé par OpinionWay et Comdata Group pour « Les Echos » et Radio Classique. Les principales mesures mises en avant par Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, pour faire la promotion de son texte, sont vues d'un bon œil par les Français. Mais pouvait-il en être autrement pour les dispositions en faveur de l'intéressement et de la participation, grand classique de tous les présidents de la V^e République depuis le général de Gaulle ?

« La mesure reste très populaire et dépasse les clivages partisans, même si les salariés attendront certainement de voir comment cet énième plan se traduira concrètement »,

Soutien à la suppression de certaines obligations pour les entreprises de plus de 20 salariés

« Êtes-vous favorable ou opposé à la suppression de certaines obligations faites aux entreprises lorsque leur effectif dépasse les 20 salariés ? »



« LES ÉCHOS » / SOURCES : OPINIONWAY, COMDATA GROUP POUR « LES ÉCHOS »

souligne Bruno Jeanbart, directeur général adjoint d'OpinionWay. Ainsi 89 % des Français estiment qu'il est prioritaire ou important d'encourager le développement d'accords d'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés, et le score atteint 86 % concernant l'épargne salariale dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Autre mesure emblématique du projet de loi Pacte, la suppression de certaines obligations faites aux entreprises quand leur effectif dépasse le seuil de 20 salariés est

accueillie favorablement par 56 % des Français. Et l'octroi d'un délai de cinq ans aux entreprises pour la mise en œuvre des obligations liées au dépassement du seuil des 50 salariés est soutenu à 67 %.

L'environnement au second plan

« L'opinion se montre depuis plusieurs années favorable à toutes les mesures qui permettent d'assouplir les contraintes pesant sur les entreprises, particulièrement quand il s'agit de PME. Le seul clivage est poli-

tique, puisque les électeurs de Jean-Luc Mélenchon et Bruno Hamon se montrent plus rétifs à ce genre de mesures », observe Bruno Jeanbart.

Toutefois, la loi Pacte embrasse beaucoup de sujets et certains font moins l'unanimité. La réforme visant à revisiter l'objet social de l'entreprise paraît visiblement encore ésothérique aux yeux de l'opinion. Pour les Français interrogés, une entreprise doit avant tout (à 67 %) créer de l'emploi en France, quand le fait de contribuer à la préservation de l'environnement est relégué au second plan (11 % des personnes interrogées le citent). « L'objet social reste un débat très théorique aux yeux des Français, qui ont par ailleurs tendance à juger l'environnement moins prioritaire que le social », note le sondeur.

Enfin, les longues semaines de tergiversations sur le sujet des privatisations n'ont visiblement pas eu d'effets positifs sur leur perception par l'opinion, plutôt sceptique depuis quelques mois. Seule une minorité se dit partisan de céder les parts publiques dans ADP et FDJ (respectivement 46 % et 47 %).

Sondage OpinionWay et Comdata Group réalisé par Internet du 13 au 15 juin auprès d'un échantillon de 1020 personnes, selon la méthode des quotas.

La suppression du forfait social contesté juridiquement

C'est l'une des mesures phares du texte, mais c'est aussi la plus fragile juridiquement. Selon nos informations, la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés a soulevé de nombreux débats entre le Conseil d'Etat et Bercy. Le dispositif contrevient au principe d'égalité. Bercy a choisi de le maintenir malgré tout en arguant qu'il se justifie par l'intérêt général poursuivi. La mesure doit en effet permettre un meilleur partage de la valeur ajoutée avec les salariés dans les PME.

Les chambres de commerce d'Ile-de-France pourraient fusionner

INSTITUTION

Le regroupement de la chambre régionale de Paris Ile-de-France avec les six chambres départementales et les deux chambres territoriales sera soumis au vote le 5 juillet.

Dominique Malécot
@Dmalecot

Les 92 élus de la chambre de commerce de Paris Ile-de-France sont convoqués le 5 juillet prochain pour une assemblée générale extraordinaire. A l'ordre du jour, un plan stratégique sur lequel l'institution reste très discrète. Son président, Didier Kling, pourrait mettre au vote la fusion de la chambre régionale de Paris Ile-de-France avec les six chambres départementales (Paris, Yvelines, Val d'Oise, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-

Seine) et les deux chambres territoriales (Seine-et-Marne et Val-de-Marne) qui lui sont rattachées. Un moyen de faire des économies, bien sûr, mais aussi de déconnecter leurs services des frontières départementales pour une plus grande visibilité par les entreprises.

« Les propositions que nous ferons lors de cette assemblée visent à engager un changement total de notre business model », reconnaît Didier Kling, sans confirmer une nouvelle organisation territoriale. Il évoque par ailleurs « une réflexion interne démarrée depuis six mois, partagée sur une période plus récente avec d'autres chambres de région ».

Inverser le modèle

Schématiquement, si elle est effectivement votée, cette nouvelle organisation reviendrait à inverser le modèle de fonctionnement de la Chambre de commerce d'Ile-de-France. Plutôt que de subir la baisse régulière de la taxe pour frais de chambre qui alimente le réseau consulaire – de 1,2 milliard d'euros en



Les 92 élus de la chambre de commerce de Paris Ile-de-France sont convoqués le 5 juillet prochain pour une assemblée générale extraordinaire. Photo Gilles Rollet/REA

2012, elle est tombée à 750 millions cette année et on évoque une nouvelle réduction de 100 millions pour 2019 – l'idée est de définir les missions assurées en fonction des prestations qui existent sur le marché.

Celles qui répondent à un réel besoin des entreprises, mais que cel-

Si ce plan stratégique est voté, il pourrait être mis en œuvre en trois ans.

les-ci ne pourraient pas s'offrir faute de moyens ou d'être sur le marché, continueraient à être financées par de l'argent public dans une limite fixée par le gouvernement. « Aujourd'hui, nous accompagnons à l'international 6.000 entreprises du territoire francilien. Si on nous dit, c'est 2.000 ou 10.000 de plus, ce ne sont pas les mêmes moyens, mais ce sont les pouvoirs publics qui le décident jusqu'à une partie de la mission

est financée par de la fiscalité, illustre Didier Kling. La loi Pacte pourrait reconnaître la possibilité pour les chambres d'intervenir dans le secteur concurrentiel, sans financement bien sûr par de la ressource fiscale. Nous le faisons déjà depuis plusieurs années dans la filière congrès et salons, à l'origine, à la demande des pouvoirs publics. Le même modèle pourrait être adapté à d'autres activités des CCI. »

La CCI Paris Ile-de-France commence d'ailleurs à appliquer le même principe à ses écoles. Elle ne les subventionnera plus d'ici à trois ans. La question de son école d'ingénieurs ESIEE n'est pas réglée – les frais d'inscription dans ce secteur sont très inférieurs à ceux des écoles de commerce – mais la chambre juge qu'une solution pourra être trouvée avec les pouvoirs publics d'autant que quelle n'a pas de concurrence privée. Si ce plan stratégique est effectivement voté, il pourrait être financé par la chambre et mis en œuvre en trois ans et ouvrir la voie à une nouvelle réforme du réseau. ■